

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 09 juin 2023

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 09 juin 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mai 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, OUGHLIS-HENRY.

Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUJARDIN, DUPUY, GOMES, SAINT-POL.

Absents excusés : Madame LESCA donne pouvoir à Madame LEJEUNE

Monsieur FLEURY

Absent : Monsieur RAYNAUD

Secrétaire de séance : Madame DECAMP Virginie.

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Ouverture de séance : 20h45.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2023, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité.

I/ Point de situation

- Madame le Maire signifie qu'un administré domicilié à Cresnes, ayant pour opérateur ORANGE, n'a pas pu se raccorder à la fibre alors même que la Communauté de Communes des Sablons nous a signifié le 30 mars 2023 que son adresse faisait partie du lot de prises complémentaires avec éligibilité au 16 avril 2023.

D'après ORANGE, il semble que SFR ait procédé à des raccordements illégaux.

La Communauté de Communes des Sablons a été avertie de ce problème d'usurpation de prises, laquelle a répercuté ce dysfonctionnement au SMOTHD, syndicat en charge du déploiement des prises. Il semble que ce ne soit pas un cas isolé.

Romain COULETEL, délégué au SMOTHD, a fait également remonter cette problématique lors de la dernière réunion syndicale qui s'est tenue le 24 mai.

- La fête des écoles du RPI doit avoir lieu le vendredi 23 juin à l'école maternelle de Monts. La compagnie théâtrale « Les Empires de la Lune » présentera un spectacle médiéval : choix effectué par les parents élus et les enseignants. Les enfants présenteront quelques chants travaillés cette année. A la suite de ces représentations, est proposé un repas convivial partagé.

- Le 25 juin, doit avoir lieu, en l'église, le concert organisé dans le cadre du Festival du Vexin. Cette année, à l'affiche, Emmanuelle BERTRAND au violoncelle et Dimitris SAROGLOU au piano dans des œuvres de G. FAURE, C. SAINT-SAËNS et J. BRAHMS.

II/ TRAVAUX : Réhabilitation d'un logement de fonction au sein de l'école en bibliothèque

La vente des deux parcelles communales a été finalisée, chez le notaire, le 02 juin.

Le 04 avril 2023, a été reçu en Mairie Paul-Aimé FERRARO-DROUHIN, Directeur Adjoint de la Lecture Publique à la Direction de la Culture au Conseil Départemental de l'Oise, ayant à rendre un avis technique dans le cadre de l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental de l'Oise.

Adeptes des grands espaces, il nous a demandé d'abattre deux cloisons, l'une en RDC et la seconde en R+1. Nous avons donc dû revoir notre plan de financement, sachant que dans le pur respect des recommandations qui nous ont été faites, il est à prévoir un lot mobilier à évaluer à hauteur de 32 000.00€ (400 €/m²).

Il nous a été également demandé d'élaborer un PCSES (Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social) qui sera réalisé avec la collaboration de Mesdames DELANSAY, Responsable Bénévole de la Bibliothèque et CHEPTOU, Bibliothécaire référente au Conseil Départemental.

Initialement, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 219 126.00 € HT (sans lot mobilier) et doit donc être revue à la hausse soit 270 247.00 € HT (avec lot mobilier).

Au final, le reste à charge pour la Commune serait de 61 749.40 € (20% du HT).

III/ Concessions funéraires :

Madame le Maire précise que le coût d'une concession perpétuelle au cimetière de Neuville-Bosc est de 100 € et non revu depuis des années.

Madame le Maire propose d'augmenter ce tarif comme suit :

-200 € pour les habitants de Neuville-Bosc

-300 € pour les extérieurs

La parole circule.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs des concessions funéraires. (Abstention 3, Pour 9, Contre 0).

IV/Nouvelle nomenclature comptable :

Madame le Maire précise que la nomenclature M57 a été instaurée au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles.

Le référentiel M57 devient obligatoire au 1er janvier 2024 et le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés actuellement (selon la nomenclature M14) soit pour Neuville-Bosc, son budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le passage au référentiel M57 au 1er janvier 2024.

V/Questions diverses

Madame Nathalie MEYER intervient quant à l'entretien de certains Chemins Communaux qui semblent peu praticables à cheval (branches d'arbre), et demande s'il ne serait pas possible d'y remédier ?

Madame le Maire souhaite qu'il soit vérifié si ces parcelles riveraines de ces chemins communaux sont privées ou propriété de la Commune afin d'intervenir auprès des propriétaires concernés si besoin est.

Madame le Maire précise que, sur la Commune, intervient l'entreprise HENAULT par contrat et qu'il semble difficile de la solliciter davantage. En effet, cela engendrerait un coût supplémentaire qu'il n'est pas actuellement possible d'assumer budgétairement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Madame Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence.

Le Maire
Annie LEROY

